

Administration Communale

Séance du 09 septembre 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/07/010/PYG

10.- Achat de matériel informatique (1 PC, 1 écran et 1 PC portable).-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, GONZALEZ-MOYANO Astrid,
MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE
Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme
PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS
Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, CHIAVETTA Salvatore,
Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers
communaux et M. BURION Michel, Directeur général.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu qu'il s'avère nécessaire d'acquérir du matériel informatique (1PC,
1 écran et 1 PC portable) pour le bon fonctionnement de ses services ;

Attendu que, lors de la séance du 4 mars 2013, le Conseil Communal a
adopté une convention permettant à la commune de Morlanwelz de
bénéficier des mêmes conditions que la province de Hainaut pour des
marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses
services ;

Vu le catalogue VI de la Province de Hainaut relatif à l'acquisition du
matériel informatique – dossier 23.662 ;

Attendu que ce matériel est répertorié sous les références « dossier
23.662 » ;

Attendu que le coût de cette acquisition est estimé à 1.348,35 € TVA
comprise ;

Attendu que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été inscrits et
admis à l'article 104/742-53 du service extraordinaire de l'exercice
2013 ;

DECIDE, à l'unanimité :

- 1) D'acquérir le matériel informatique (1PC, 1 écran et 1 PC portable)
dans le catalogue VI de la Province de Hainaut – dossier 23.662.
- 2) De contracter un emprunt pour faire face à la dépense.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s) M. BURION.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,